

Nombre :
de Conseillers en exercice 19
de Conseillers présents 16
de Votants : 17

L'an deux mil vingt-deux le 21 du mois de mars ,le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers , dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie ,sous la présidence de Monsieur Bruno FABRE , Maire . Date de la convocation le 15/03/2022..

Membres Présents : MM. Bruno FABRE, Hugues LELONG, Martine JOLLY, Laetitia VAIRON, Christian AUVOLAT, Lydia PELLETIER, Franck PIARD, Joëlle CASSERON, Yohan LAURENCEAU, Romain THOMAS, Daniel VALLIN, Alexandra SICARD, Corinne EMERIT, Ninon LACOLLEY, Dany COCQUET, Aude CHATAIGNÉ, Jérémy BARÉ

Membres Absents : Patricia BRECHOTTEAU donne pouvoir à Bruno FABRE, Christian VÉQUAUD donne pouvoir à Franck PIARD, Alexandra SICARD est élue secrétaire de séance Le compte-rendu de la précédente réunion est corrigé, lu et approuvé

422-22 OGEC de l'école Ste Elisabeth de MOUZEUIL SAINT MARTIN –demande de participation financière

Monsieur le maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier émanant de l'OGEC de l'école Privée Ste Elisabeth de Mouzeuil Saint Martin. Cet organisme demande la prise en charge des 12 élèves de Nalliers fréquentant cette école au motif que par délibération le conseil municipal de Mouzeuil St Martin ne prend plus en charge les élèves domiciliés hors de la commune pour le versement d'un forfait communal.

Mme Patricia Brechotteau et M Romain Thomas, intéressés à l'affaire, ne participent pas au vote. Le Conseil Municipal est prié de bien vouloir se prononcer.

Considérant que les écoles de Nalliers accueillent elles 13 élèves de la commune de Mouzeuil Saint Martin et qu'aucune participation financière n'est demandé à cette commune, soit au titre du forfait communal, soit au titre du déficit du restaurant scolaire;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité (17 voix favorables, 0 voix défavorable et 0 abstentions):

- donnent un avis défavorable au versement du forfait demandé.
- mandate Monsieur le Maire pour la signature et l'autorise à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, financier et technique.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :
et de sa publication le

Fait et délibéré les jours , mois et an que dessus .

Ont signé au registre tous les membres.

Pour extrait conforme ,

Le Maire ,
Bruno Fabre



Nombre :
de Conseillers en exercice 19
de Conseillers présents 16
de Votants : 18

L'an deux mil vingt-deux le 21 du mois de mars, le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno FABRE, Maire. Date de la convocation le 15/03/2022..

Membres Présents : MM. Bruno FABRE, Hugues LELONG, Martine JOLLY, Laetitia VAIRON, Christian AUVOLAT, Lydia PELLETIER, Franck PIARD, Joëlle CASSERON, Yohan LAURENCEAU, Romain THOMAS, Daniel VALLIN, Alexandra SICARD, Corinne EMERIT, Ninon LACOLLEY, Dany COCQUET, Aude CHATAIGNÉ, Jérémy BARÉ

Membres Absents : Patricia BRECHOTTEAU donne pouvoir à Bruno FABRE, Christian VÉQUAUD donne pouvoir à Franck PIARD, Alexandra SICARD est élue secrétaire de séance Le compte-rendu de la précédente réunion est corrigé, lu et approuvé

419-22 Convention commune - Office Socio-Éducatif

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention à intervenir entre la Commune et l'Office Socio-éducatif de Nalliers.

Cette convention, définit les objectifs et la mise en œuvre des actions menées par l'OSE :

Secteur enfance : Accueil de Loisirs Jacques Prévert

Accueil périscolaire, Accueil extrascolaire, Séjours accessoires, Veillées parents / enfants

Accueil Jeunes La Loco

Accueil les mercredis et samedis après-midi

Accueil sur les Vacances Scolaires, Séjours accessoires l'été, Séjours de vacances et / ou Chantier de Jeunes / Echanges interculturels de jeunes (l'été ou sur les petites vacances), soirées jeunes

Actions d'autofinancement, Actions de prévention

Secteur Sportif

Ecole de Sports, Base de Loisirs d'Accueil de Mini séjours

Espace de Vie Social :

Actions Parentalité : conférences, activités parents-enfants, cafés parents

Actions évènementielles : 30 km du marais, exposition

Animation de la vie Locale : Expositions, participation à l'organisation de forums associatifs...

Pistes d'actions nouvelles : Actions de soutien à la vie associative, mise en place d'inter-associatives

Mise à disposition de personnel

Dans le cadre des TAP : animation et coordination

Auprès d'autres associations : Foot-Espoir 85, APEC

En outre elle précise les modalités de la participation financière de la commune :

La Commune contribue financièrement au projet (28 215 €/an).

Le Conseil Municipal est prié de bien vouloir se prononcer.

Madame Ninon Lacolley, intéressée à l'affaire ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité (18 voix favorables, 0 voix défavorable et 0 abstentions):

- ✓ **APPROUVE** la convention qui lui est présentée ;
- ✓ **AUTORISE**, de manière générale, Monsieur Le Maire à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :

et de sa publication le

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Ont signé au registre, tous les membres du Conseil Municipal
Pour extrait conforme

Le Maire,
Bruno Fabre



Nombre :
de Conseillers en exercice 19
de Conseillers présents 16
de Votants : 19

L'an deux mil vingt-deux le 21 du mois de mars, le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno FABRE, Maire. Date de la convocation le 15/03/2022.

Membres Présents : MM. Bruno FABRE, Hugues LELONG, Martine JOLLY, Laetitia VAIRON, Christian AUVOLAT, Lydia PELLETIER, Franck PIARD, Joëlle CASSERON, Yohan LAURENCEAU, Romain THOMAS, Daniel VALLIN, Alexandra SICARD, Corinne EMERIT, Ninon LACOLLEY, Dany COCQUET, Aude CHATAIGNÉ, Jérémy BARÉ

Membres Absents : Patricia BRECHOTTEAU donne pouvoir à Bruno FABRE, Christian VÉQUAUD donne pouvoir à Franck PIARD, Alexandra SICARD est élue secrétaire de séance Le compte-rendu de la précédente réunion est corrigé, lu et approuvé

418-22 Tarifs Communaux – locations des salles -2022

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs suivants:

| Désignation des salles | 1 jour | 2 jours | |
|--|--|---------|-------|
| SALLE des FETES+BAR+CUISINE (Dîners dansants - mariages etc...) | Associations locales | 106€ | 172 € |
| | Particuliers de la Commune | 124€ | 190 € |
| | Associations et particuliers Hors Commune | 202€ | 274 € |
| SALLE des FETES+BAR+CUISINE+POLYVALENTE (Dîners dansants - mariages etc...) | Associations locales | 124€ | 193€ |
| | Particuliers de la Commune | 161€ | 225€ |
| | Associations et particuliers Hors Commune | 242€ | 334€ |
| SALLE POLYVALENTE+CUISINE+BAR | Associations locales | 89€ | 136€ |
| | Particuliers de la Commune | 106 € | 172€ |
| | Associations et particuliers Hors Commune | 162 € | 234€ |
| SALLE POLYVALENTE | Associations locales | 25€ | 35€ |
| | Particuliers de la Commune | 33€ | 44€ |
| | Associations et particuliers Hors Commune | 52€ | 74€ |
| SALLE DES FETES + BAR (Théâtre -concert- Gala de danse - belote - loto) | Associations locales | 45€ | 65€ |
| | Particuliers de la Commune | 70€ | 100€ |
| SALLE DES FETES OU SALLE POLYVALENTE AVEC BAR (Réunions-Assemblées Générales- Arbres de Noël - Expositions- Congrès- Soirées Club sans repas et animation- Vin d'honneur) Associations et particuliers Hors Commune | | 62€ | 104€ |
| SALLE DES HUTTES | Associations locales | 50 € | 75 € |
| | Particuliers de la Commune | 70 € | 100 € |
| | Associations et particuliers Hors Commune | 100 € | 150 € |
| | Supplément chauffage (15 octobre – 15 mai) | 20 € | 40 € |
| CHAPELLE DE CHEVRETTE | Associations locales | 40 € | 60 € |
| | Particuliers de la Commune | 50 € | 75 € |
| | Associations et particuliers Hors Commune | 80 € | 120 € |
| | Supplément chauffage (15 octobre – 15 mai) | 15 € | 30 € |

| Désignation des prestations | Prix / manifestation | Désignation des prestations | Prix / manifestation |
|---|--|--|--|
| Electricité: Prix de KW Chauffage salle des fêtes : l'heure Ménage salle des fêtes : l'heure Chèque de caution pour le ménage Chèque de caution pour la location Chèque de caution pour la location + sono | 0.15€ 6€ 20€ 60€ 150€ 1000€ | STANDS Associations de Nalliers Associations extérieures Habitants de la commune Habitants de l'extérieur Buvette Associations Nalliers Buvette extérieur | 15 € 25 € 25 € 60 € 25 € 50 € |
| FRITEUSE Associations de Nalliers Associations extérieures Habitants de la commune Habitants de l'extérieur | 15 € 25 € 20 € 30 € | MATERIEL DE SONORISATION MOBILE Associations de Nalliers Associations extérieures Habitants de la commune Habitants de l'extérieur Caution | 100 € 200 € 150 € 200 € 2 000 € |
| TIVOLI (avec convention de location) Associations de Nalliers Associations extérieures Habitants de la commune Habitants de l'extérieur | 85 € 170 € 170 € 250 € | GRILLES EXPO Associations de Nalliers Associations extérieures Habitants de la commune Habitants de l'extérieur | 1 € 2 € 2 € 3 € |
| TIVOLI nouveaux Associations de Nalliers Habitants de la commune Habitants de l'extérieur Caution | 30 € 50 € 100 € 500 € | | |
| TABLES Associations de Nalliers Associations extérieures Habitants de la commune Habitants de l'extérieur | 1 € 1.50 € 1.50 € 2 € | CHAISES Associations de Nalliers Associations extérieures Habitants de la commune Habitants de l'extérieur | 0.10 € 0.20 € 0.20 € 0.40 € |

Forfait location 20€/50 couverts (hors location d'une salle)

Tarif de remplacement de vaisselle

| | | | | | |
|------------------------|-------|------------------------|-------|--|----------------|
| Assiettes | 1,5 € | Verre rond duralex | 1 € | Corbeille ,cafetière | 9 € |
| Couverts | 1 € | Autres Verres | 1,5 € | plat - creux - saladier en verre | 4 € |
| Tasse à café -Ramequin | 1,5 € | carafe ou pichet verre | 1,5 € | louche -écumoir collectivité | 5 € |
| Couteau à pain | 2 € | Plat, soupière inox | 9 € | tire bouchon | 4,5 € |
| | | Saucière,plat à tarte | 9 € | couvert à salade-Cuillère service sucrier | 2,5 € 1,5 € |
| | | Percolateur à café | 10 € | Plateau fromage | 4 € |

Forfait chauffage (hors association –petite salle)

2 € / semaine (3h) pour 26 semaines de chauffage

Certifiée exécutoire compte tenu de
Sa réception en Sous Préfecture le :

Et de sa publication le

Fait et délibérés les jours , mois et an que dessus

Ont signé au registre tous les membres

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Bruno Fabre



| | |
|----------------------------|----|
| Nombre : | |
| de Conseillers en exercice | 19 |
| de Conseillers présents | 16 |
| de Votants | 19 |

L'an deux mil vingt-deux le 21 du mois de mars, le Conseil municipal de la Commune de Nalliers, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno FABRE, Maire. Date de la convocation le 15/03/2022..

Membres Présents : MM. Bruno FABRE, Hugues LELONG, Martine JOLLY, Laetitia VAIRON, Christian AUVOLAT, Lydia PELLETIER, Franck PIARD, Joëlle CASSERON, Yohan LAURENCEAU, Romain THOMAS, Daniel VALLIN, Alexandra SICARD, Corinne EMERIT, Ninon LACOLLEY, Dany COCQUET, Aude CHATAIGNÉ, Jérémmy BARÉ

Membres Absents : Patricia BRECHOTTEAU donne pouvoir à Bruno FABRE, Christian VÉQUAUD donne pouvoir à Franck PIARD, Alexandra SICARD est élue secrétaire de séance Le compte-rendu de la précédente réunion est corrigé, lu et approuvé

423-22

Adhésion de la Commune à l'Association des Maires pour le Civisme

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que «l'Association du Passeport du Civisme» a pour objet de fédérer toutes celles et ceux qui souhaitent défendre, porter et transmettre de façon concrète les valeurs du civisme sur leur territoire.

Dans ce cadre, l'association propose les services suivants:

- Accompagnement et conseil de ses membres dans la mise en œuvre d'actions concrètes: organisation d'interventions, de journées d'études, de réunions, ...
- Réalisation et mise à disposition de supports de toutes formes et notamment: passeport du civisme, plaquette de communication, ...

Afin de contribuer à défendre les valeurs du civisme en France, il convient de faire adhérer notre collectivité à «l'Association du Passeport du Civisme».

En effet, les buts définis par cette association regroupant l'ensemble des villes souhaitant prendre part au défi du civisme en France, sont les suivants :

- 1) promouvoir le civisme en France,
- 2) contribuer à la mise en œuvre d'actions civiques à destination des jeunes sur tout le territoire français,
- 3) mettre à disposition des communes différents outils et les accompagner dans leur mise en œuvre,
- 4) constituer un organe de réflexion consultatif en matière de gestion, d'organisation d'activités civiques, de concertation et négociation avec tous les organismes ayant une influence sur le sujet,
- 5) assurer la représentation collective de ses membres auprès de l'Etat.

*Le montant de l'adhésion annuelle varie en fonction de nombre d'habitants de la commune (population INSEE) :
Pour les communes -entre 1 001 et 5 000 habitants : 200 euros,*

Par ailleurs, il convient de désigner les deux représentants de la collectivité auprès de «l'Association du Passeport du Civisme».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (16 voix favorables, 3 voix défavorable et 0 abstentions)

DECIDE

- 1°) d'adhérer à l'Association des Maires pour le Civisme
- 2°) de verser à cette Association la cotisation de 200 euros au titre de l'année 2022;
- 3°) d'autoriser Monsieur le Maire et/ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :

et de sa publication le

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres.
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Bruno Fabre



| | |
|----------------------------|------|
| Nombre : | |
| de Conseillers en exercice | 19 |
| de Conseillers présents | 16 |
| de Votants | : 19 |

L'an deux mil vingt-deux le 21 du mois de mars, le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno FABRE, Maire. Date de la convocation le 15/03/2022..

Membres Présents : MM. Bruno FABRE, Hugues LELONG, Martine JOLLY, Laetitia VAIRON, Christian AUVOLAT, Lydia PELLETIER, Franck PIARD, Joëlle CASSERON, Yohan LAURENCEAU, Romain THOMAS, Daniel VALLIN, Alexandra SICARD, Corinne EMERIT, Ninon LACOLLEY, Dany COCQUET, Aude CHATAIGNÉ, Jérémy BARÉ

Membres Absents : Patricia BRECHOTTEAU donne pouvoir à Bruno FABRE, Christian VÉQUAUD donne pouvoir à Franck PIARD, Alexandra SICARD est élue secrétaire de séance. Le compte-rendu de la précédente réunion est corrigé, lu et approuvé

424-22 Soutien au peuple Ukrainien -motion

Une tragédie se déroule en Ukraine depuis l'entrée sur son territoire des troupes russes. L'agression infligée à la démocratie ukrainienne appelle de la part de l'Europe et de la communauté internationale un soutien à la hauteur des dramatiques conséquences que subissent les Ukrainiens et Ukrainiennes.

En tant qu'élus d'une grande démocratie, les membres du Conseil Municipal souhaitent témoigner au peuple ukrainien de leur solidarité et de leur respect.

Par la présente motion, le Conseil Municipal :

- CONDAMNE fermement l'agression belliqueuse de la Russie sur le sol européen,
- PRÉCISE que de nombreux civils russes ont manifesté leur désapprobation de la guerre, au péril de leur propre liberté.

Par la présente motion, le Conseil Municipal souhaite adresser un message fort de soutien et de solidarité :

- À l'ensemble des victimes des combats, à ces militaires, à ces jeunes appelés qui paient le prix le plus élevé pour défendre leur droit de vivre dans un pays libre et indépendant,
- Aux familles éclatées, meurtries par cette guerre, et à toute la souffrance imposée.

La commune de Nalliers souhaitant concrétiser sa solidarité, dans la mesure des moyens dont elle dispose, s'est déjà engagée dans la collecte des dons à destination des ukrainiens.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité : (19 voix favorables, 0 voix défavorable et 0 abstention)

- **DE SOUTENIR** les victimes de la guerre en Ukraine, par le versement à la Croix Rouge de 2360 € ,soit à la hauteur d'1 euro par habitant.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :

et de sa publication le

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Bruno Fabre



Nombre :
de Conseillers en exercice 19
de Conseillers présents 16
de Votants : 19

L'an deux mil vingt-deux le 21 du mois de mars ,le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers , dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie ,sous la présidence de Monsieur Bruno FABRE , Maire . Date de la convocation le 15/03/2022..

Membres Présents : MM. Bruno FABRE, Hugues LELONG, Martine JOLLY, Laetitia VAIRON, Christian AUVOLAT, Lydia PELLETIER, Franck PIARD, Joëlle CASSERON, Yohan LAURENCEAU, Romain THOMAS, Daniel VALLIN, Alexandra SICARD, Corinne EMERIT, Ninon LACOLLEY, Dany COCQUET, Aude CHATAIGNÉ, Jérémy BARÉ

Membres Absents : Patricia BRECHOTTEAU donne pouvoir à Bruno FABRE, Christian VÉQUAUD donne pouvoir à Franck PIARD, Alexandra SICARD est élue secrétaire de séance Le compte-rendu de la précédente réunion est corrigé, lu et approuvé

417-22 Assujettissement à la TVA du service l'assainissement

Les collectivités locales de moins de 3 000 habitants peuvent, sur leur demande, être assujetties à la taxe sur la valeur ajoutée au titre des opérations relatives à fourniture de l'eau et à l'assainissement ;

Une fois la délibération d'assujettissement votée, il convient d'adresser une déclaration d'option à la TVA revêtue de la signature de M. le Maire, accompagnée de la délibération.

Il conviendra également d'indiquer sur la déclaration d'option la périodicité de déclaration retenue, le trimestre.

Pour rappel, le nouveau contrat de délégation du service Assainissement prendra effet à compter du 1^{er} juillet 2022. De ce fait, ce dispositif devra, alors, s'appliquer.

Il est, ainsi, proposé à l'Assemblée d'assujettir le service à compter du 1^{er} juillet 2022 et de saisir, à cet effet, le Service des Impôts.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 260A du code général des impôts, qui fonde l'assujettissement sur option à la TVA pour l'eau et l'assainissement (communes de moins de 3000 habitants).

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité (19 voix favorables, 0 voix défavorable et 0 abstentions):

- Approuve l'assujettissement à la TVA du service de l'assainissement
- Autorise M. le Maire à effectuer les démarches nécessaires liées à l'assujettissement à la TVA auprès du service des impôts compétent.
- Donne tous pouvoirs à M. le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :
et de sa publication le

Fait et délibéré les jours , mois et an que dessus .

Ont signé au registre tous les membres.

Pour extrait conforme ,

Le Maire ,
Bruno FABRE



| | |
|----------------------------|----|
| Nombre : | |
| de Conseillers en exercice | 19 |
| de Conseillers présents | 16 |
| de Volants | 19 |

L'an deux mil vingt-deux le 21 du mois de mars, le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno FABRE, Maire. Date de la convocation le 15/03/2022..

Membres Présents : MM. Bruno FABRE, Hugues LELONG, Martine JOLLY, Laetitia VAIRON, Christian AUVOLAT, Lydia PELLETIER, Franck PIARD, Joëlle CASSERON, Yohan LAURENCEAU, Romain THOMAS, Daniel VALLIN, Alexandra SICARD, Corinne EMERIT, Ninon LACOLLEY, Dany COCQUET, Aude CHATAIGNÉ, Jérémy BARÉ

Membres Absents : Patricia BRECHOTTEAU donne pouvoir à Bruno FABRE, Christian VÉQUAUD donne pouvoir à Franck PIARD, Alexandra SICARD est élue secrétaire de séance. Le compte-rendu de la précédente réunion est corrigé, lu et approuvé

420-22 Chemin des Meuniers - Constitution d'une servitude

Monsieur le Maire expose que :

Maître GROLLEAU notaire à Chaillé les Marais est chargé de la vente de parcelles de terrain à bâtir cadastrées section AO n° 339, 340 et 341 appartenant aux consorts VÉQUAUD (fond dominant) .

En vue de faciliter la viabilisation de ces parcelles, il conviendrait de constituer une servitude qui précisera le passage de canalisations « aériennes ou enterrées » sur le chemin communal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (19 voix favorables, 0 voix défavorable et 0 abstentions):

- Décide de constituer par acte notarié la servitude grevant les parcelles ci-dessus dénommées,
- Confie la rédaction de l'acte à Maître GROLLEAU, notaire à Chaillé les Marais; les frais de notaire étant à la charge du bénéficiaire de la servitude,
- Autorise Monsieur le Maire à accomplir les formalités subséquentes.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :
et de sa publication le

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres.
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Bruno Fabre



Nombre :
de Conseillers en exercice 19
de Conseillers présents 16
de Votants : 19

L'an deux mil vingt-deux le 21 du mois de mars ,le Conseil Municipal de Nalliers , dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie ,sous la présidence de Monsieur Bruno FABRE , Maire . Date de la convocation le 15/03/2022..

Membres Présents : MM. Bruno FABRE, Hugues LELONG, Martine JOLLY, Laetitia VAIRON, Christian AUVOLAT, Lydia PELLETIER, Franck PIARD, Joëlle CASSERON, Yohan LAURENCEAU, Romain THOMAS, Daniel VALLIN, Alexandra SICARD, Corinne EMERIT, Ninon LACOLLEY, Dany COCQUET, Aude CHATAIGNÉ, Jérémy BARÉ

Membres Absents : Patricia BRECHOTTEAU donne pouvoir à Bruno FABRE, Christian VÉQUAUD donne pouvoir à Franck PIARD, Alexandra SICARD est élue secrétaire de séance Le compte-rendu de la précédente réunion est corrigé, lu et approuvé

421-22 Rentrée scolaire 2022 - organisation - TAP

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans la perspective de la rentrée scolaire de septembre 2022, les familles de l'école de Chevrette « les hirondelles » ont été consultées par sur l'organisation du temps scolaire.

Ce questionnaire a permis d'évaluer les avis sur :

- L'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours ou sur 4 jours et demi)

L'ensemble des réponses ont été traitées, 19 familles se sont prononcés pour 4 jours et demi et 12 pour 4 jours . C'est donc une forte majorité qui souhaite que l'organisation actuelle soit maintenue.

Le Conseil est prié de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité (19 voix favorables, 0 voix défavorable et 0 abstentions):

- Décide de ne pas modifier l'organisation scolaire à la rentrée de septembre 2022.
- Mandate Monsieur le Maire pour la signature de toutes les pièces afférentes à ce projet.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :

et de sa publication le

Fait et délibéré les jours , mois et an que dessus .
Ont signé au registre tous les membres.

Pour extrait conforme ,

Le Maire ,
Bruno Fabre

